



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
-----

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2024  
-----

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

**Absents excusés** : M. Henri LANCELIN pouvoir à M. Yves JOURDAN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à M. Nicolas FARRÉ, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

-----  
Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2024/09/9- OBJET : Utilisation du solde du fonds de concours VGP 2021**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° D.2022.11.3 du 29 novembre 2022 portant attribution d'un fonds de concours d'un montant de 134 271 € à la commune de Saint-Cyr-l'École ;

Vu la délibération n° 2022/07/1 du 6 juillet 2022 par laquelle le Conseil Municipal a sollicité l'attribution d'un fonds de concours d'investissement de 134 271 € auprès de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour des travaux de rénovation des courts de tennis et au réaménagement du rez-de-jardin de l'Hôtel de Ville ;

Considérant que les travaux financés par ledit fonds de concours 2021 ont été moins coûteux que prévu, et que de ce fait le fonds de concours n'est pas entièrement soldé ;

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240925-2024-09-9-DE  
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Considérant l'accord de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour que la commune utilise le solde du fonds de concours de 2021 qui se monte à 33 640,39 € ;

Considérant que les travaux de réaménagement des rues Roger Henry et Molière ont été identifiés comme pouvant prétendre à cette aide financière ;

Considérant que le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 634 278,78 € HT, et qu'il est possible de solliciter pour leur financement le soutien de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à hauteur de 33 640,39 €, soit un financement représentant 5,30% de leur coût hors taxe ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

### DELIBERE

**Article 1 : Sollicite à l'unanimité** la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'utilisation du solde du fonds de concours de 2021 de 33 640,39 € pour financer les travaux de réaménagement des rues Roger Henry et Molière ;

**Article 2 : Précise** que le solde du fonds de concours 2021 sollicité auprès de Versailles Grand Parc représente 5,30% du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50% fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales.

Financement de l'opération :

Dépenses HT		Recettes		%
Réaménagement des rues Roger Henry et Molière	634 278,78 €	Fonds de concours VGP	33 640,39 €	5,30%
		Fonds propres	600 638,39 €	94,70%
<b>Total</b>	<b>634 278,78€</b>		<b>634 278,78€</b>	

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : 30 SEP. 2024  
et par publication en ligne le :  
30 SEP. 2024  
Saint-Cyr-l'École,  
le : 30 SEP. 2024

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

  
Sonia BRAU



Sonia BRAU  


Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE

  
Vladimir BOIRE

Le 30 septembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240925-2024-09-9-DE  
Date de réception préfecture : 30/09/2024